



# Aide-mémoire

## Offres destinées aux filles dans le cadre du sport scolaire facultatif dans le canton de Berne

valable immédiatement et jusqu'en décembre 2025

Dans le sillage de l'Euro féminin de l'UEFA 2025, le canton de Berne entend promouvoir l'activité physique en général et le sport féminin en particulier (par l'intermédiaire du Centre de compétences pour le sport, rattaché à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires [OSSM]). Les grandes manifestations de ce genre offrent en effet la chance de laisser derrière elles un héritage. Aussi le canton de Berne lance-t-il différentes mesures visant à pérenniser cet héritage.

L'une des mesures de pérennisation est axée sur les offres destinées aux filles dans le cadre du sport scolaire facultatif. Elle consiste à proposer aux filles et aux jeunes femmes du canton de Berne des activités facilement accessibles et non compétitives, en complément des leçons d'éducation physique obligatoires et du sport en club.

Selon des études menées en Suisse, le sport scolaire facultatif est un important vecteur amenant les filles à pratiquer un sport. Il permet en particulier d'atteindre les filles qui ne s'adonnent à aucune activité physique, celles qui sont issues de la migration, celles qui se trouvent dans la tranche d'âge critique de 14 à 19 ans et celles qui ne sont membres d'aucun club.

### Mesure

À titre de mesure de pérennisation, les cours réservés aux filles dans le cadre du sport scolaire facultatif sont subventionnés par un montant supplémentaire (financement initial). Le canton de Berne apporte un soutien financier et consultatif aux écoles et aux communes qui mettent en place des offres de sport scolaire facultatif destinées spécifiquement aux filles.

### Conditions

L'octroi de la subvention supplémentaire au titre de la promotion cantonale du sport est soumis aux conditions suivantes.

- Le cours est réservé aux filles et aux jeunes femmes en âge de participer à J+S (5-20 ans).
- Il est dispensé conformément aux conditions générales applicables aux offres de sport scolaire facultatif avec J+S (voir aide-mémoire sur le sport scolaire facultatif, offre avec J+S<sup>1</sup>).
- Il est saisi dans la banque de données nationale pour le sport (BDNS) par une ou un coach J+S de l'école ou de la commune en vue de son autorisation, conformément aux prescriptions de J+S.
- **En plus de la saisie dans la BDNS, il faut remettre le formulaire de demande<sup>2</sup> au Centre de compétences pour le sport de l'OSSM par courriel à l'adresse [freiwilligerschulsport@be.ch](mailto:freiwilligerschulsport@be.ch) au plus tard un jour avant le début du cours.**

Le budget disponible pour les offres destinées aux filles dans le cadre du sport scolaire facultatif est limité. La promesse d'octroi de la subvention supplémentaire au titre de la promotion cantonale du sport est notifiée par écrit avec l'approbation de la demande.

<sup>1</sup> <https://www.bsm.sid.be.ch/fr/start/themen/sport/sport-in-der-schule/freiwilliger-schulsport.html>

<sup>2</sup> Pour de plus amples informations, consultez la page [www.be.ch/sport](http://www.be.ch/sport).

## Subventions cantonales

Si toutes les conditions précitées sont remplies, une ou un coach J+S de l'école ou de la commune peut demander au canton un montant supplémentaire de 80 francs par entraînement / activité J+S de 60 minutes pour la conduite du cours, et ce, en plus de la subvention J+S et de la subvention cantonale ordinaire par heure et par participante. Le montant est adapté en fonction de la durée de l'activité. Pour le calcul de la subvention, les données figurant dans la BDNS font foi.

Exemple :

18 entraînements de 60 minutes avec 10 participantes présentes à 100 %.

	Enfants	Jeunes
<b>Montant de base J+S</b>	100.00 CHF	100.00 CHF
<b>Subvention J+S par heure/participante</b> <i>(1 entraînement hebdomadaire de 60 minutes pendant 18 semaines)</i>		
Montant par heure/participante pour les enfants : 2.60 CHF	468.00 CHF	
Montant par heure/participante pour les jeunes : 1.30 CHF		234.00 CHF
<b>Subvention pour coach</b> (+ 10 % de la subvention pour le cours)	56.80 CHF	33.40 CHF
<b>Subvention cantonale ordinaire</b> Montant par heure/participante : 0.65 CHF	117.00 CHF	117.00 CHF
<b>Subvention cantonale supplémentaire</b> Montant pour 60 minutes d'activité : 80.00 CHF	1440.00 CHF	1440.00 CHF
<b>Subventions totales</b>	<b>2181.80 CHF</b>	<b>1924.40 CHF</b>

Les subventions cantonales doivent être affectées à l'indemnisation des monitrices et moniteurs du sport scolaire facultatif. Nul ne peut prétendre à l'octroi de subventions. Le Centre de compétences pour le sport peut en modifier le montant à tout moment. Une fois autorisées, les offres donnent droit au montant promis.

## Responsables

Les responsables des offres J+S doivent être titulaires d'une reconnaissance de monitrice ou moniteur J+S pour le sport concerné et le groupe cible.

L'organisation responsable est tenue de veiller au respect des directives applicables et de régler les questions d'assurance. Le canton décline toute responsabilité.

## Renseignements complémentaires

### Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne

Centre de compétences pour le sport  
Papiermühlestrasse 17v  
Case postale  
3000 Berne 22

+41 31 636 05 40

[freiwilligerschulsport@be.ch](mailto:freiwilligerschulsport@be.ch), <https://www.be.ch/sport>